

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						J					

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Souhaits de bonne année, 289. — Une page de notre histoire, 290. — L'influence religieuse dans les écoles, 291. — Coup d'œil sur l'étranger, 295. — Pensée, 295. — Moyen de ne pas être induit en erreur, 295. — Un argument sans réplique, 296. — Sainte-Julie de Somerset, 298. — En garde, 298. — Ça c'est une autre affaire, 298. — Mots d'enfant, 300. — L'Église du Canada, 300. — Nécrologie, 302. — Sainte Eucratida vierge et martyre, 302. — Memento hebdomadaire, 304.



Bonne et heureuse année
à tous nos abonnés



Une page de notre histoire.

(suite et fin).

1867-1896

LA CONFÉDÉRATION

En disant à Mgr Taché que les écoles catholiques de Manitoba étaient protégées par la loi contre toute tentative hostile, M. Cauchon avait raison en principe, mais il était mauvais prophète, puisque les catholiques de cette province devaient être dépourvus de leurs écoles une dizaine d'années plus tard. En effet, le 19 mars 1890 le gouvernement libéral de Manitoba abolissait les écoles séparées, et le lieutenant gouverneur ratifiait cette loi inique, malgré la supplique de Mgr Taché et des membres français de l'assemblée législative. Le 7 avril, la Section catholique du Bureau d'Éducation pour la Province de Manitoba pria le gouverneur-général de désavouer cette loi. En réponse à cette pétition, les Communes d'Ottawa, lors de la session de 1890, rendirent le désaveu pratiquement impossible, par un *vote unanime* sur la motion Blake, qui fit passer la question scolaire du domaine politique dans le domaine judiciaire. Libéraux et Conservateurs votèrent à l'unanimité la motion Blake, et laissèrent expirer le temps prescrit pour le désaveu, sans protester et sans réclamer. Après le jugement du Conseil Privé reconnaissant le droit d'intervention du gouvernement et les griefs des catholiques, la conscience et le patriotisme commandaient aux députés catholiques du Parlement fédéral de s'unir pour assurer l'exécution du jugement. Ils restèrent divisés, comme autrefois sur la question des écoles du Nouveau-Brunswick, et préparèrent sûrement par cette attitude, la capitulation qui vient d'avoir lieu. Le gouvernement adressa deux arrêtés ministériels enjoignant à Manitoba de remédier aux griefs dont on se plaignait. Le parti libéral les censura. Une loi remédiatrice fut enfin présentée au Parlement fédéral. Le parti libéral, moins sept députés libéraux, proposa et vota son renvoi à six mois, bien qu'elle fut jugée satisfaisante par l'Épiscopat. Elle fut cependant adoptée en première et en deuxième lecture; mais le parti libéral eût alors recours à l'obstruction, et elle ne put être votée en troisième lecture. Trois mois après, les élections générales eurent lieu. L'Épiscopat donna une direction que la majorité des électeurs catholiques

refusa de suivre ; et le 23 juin 1896, le parti libéral fut vainqueur, et se trouva chargé du règlement de la Question scolaire de Manitoba. Il ne lui restait plus, — s'il avait été sincère, — qu'à remplir ses promesses solennelles, qu'à rendre justice pleine et entière, en restituant à la minorité catholique ses écoles séparées, en exigeant le respect de la Constitution.

Ce programme s'imposait, puisqu'il avait capté le vote catholique grâce à ces promesses ; la tâche était facile puisque la majorité était une majorité catholique.

Malheureusement, le parti libéral devait sacrifier une cause sacrée à plusieurs titres, avec le même cynisme qu'il sacrifia les écoles du Nouveau-Brunswick. Ne pouvant, comme en 1874, se débarrasser de cette Question en la référant au Conseil Privé, ce qui avait au moins l'avantage de sauver les apparences — il vient de s'en débarrasser momentanément, en capitulant honteusement, en livrant la minorité catholique à l'ennemi. Les termes du Compromis, que nous avons publiés dans un numéro précédent, en fournissent la preuve et ne laissent pas lieu à la moindre illusion.

Les écoles catholiques de Manitoba sont donc sacrifiées comme l'ont été celles du Nouveau-Brunswick. Que ceux-là en portent la responsabilité, qui ont combattu la loi rémédiatrice, qui ont refusé de s'unir à leurs coreligionnaires pour la perfectionner, et qui ont méconnu la direction de l'Episcopat ! Le jugement de l'histoire sera sévère pour ces hommes et pour ceux qui les ont soutenus, aidés et encouragés de quelque manière que ce soit.

Quel enseignement si on voulait en profiter ! A vingt-cinq ans d'intervalle, même question dans l'espèce, même temporisation, même tactique ou plutôt, même absence de tactique, et même résultat naturellement, — les mêmes causes produisant les mêmes effets. — Deux défaites désastreuses sur le terrain religieux ! Or les mêmes causes produisant toujours les mêmes effets, comme nous venons de le rappeler, comment ne pas craindre pour l'avenir de la nationalité canadienne française, si elle ne veut pas comprendre que l'union s'impose, du moins sur le terrain social et religieux ? Comment traiter d'utopistes ceux qui prêchent cette union, qui veulent même organiser un nouveau système de défense, un bataillon libre d'opérer à droite ou à gauche sur les matières ordinaires, mais n'ayant pas d'autre politique que

celle de l'Eglise, sur le terrain social et religieux. Personne, sans doute, n'est tenu d'agréer cette suggestion, mais elle mérite certainement d'être étudiée. Si l'on a mieux à proposer, qu'on le fasse ! Ce qui est certain, c'est que la lutte dans les mêmes conditions, nous prépare de nouvelles défaites ; et l'ennemi, qu'on en soit sûr, ne déposera les armes qu'après avoir réalisé son programme : la ruine de la nationalité canadienne française. Qui l'empêchera de tenter demain dans Ontario et dans Québec ensuite, ce qui lui a réussi au Nouveau-Brunswick, au Nord-Ouest et à Manitoba ? Ne nous faisons pas illusion ! Si le flot montant du fanatisme n'est pas endigué par une action commune, il débordera, plus tôt qu'on ne pense, sur la Province de Québec. L'ennemi du dehors pourra livrer bataille avec des chances de succès, car il y trouvera un allié puissant dans l'ennemi du dedans qui l'invite déjà. Nous n'en voulons d'autres preuves que les paroles suivantes dites dernièrement par un politicien, et que nous reproduisons telles que nous les avons lues : " J'approuve dans tous ses détails le règlement en question. Il donne justice à la minorité. Si dans la province de Québec le système établi à Manitoba, à l'heure présente, remplaçait celui que nous avons, la cause de l'instruction publique aurait fait un grand pas. " (1)

Cet ennemi du dedans est loin d'être imaginaire, et un publiciste éminent, M. Claudio Jeannet, le signalait, il y a quelques années, dans les termes suivants :

" L'opinion publique au Canada, écrit-il, est énergiquement catholique ; le peuple n'admet pas qu'on renie une Eglise à qui il doit la conservation de sa nationalité, et il force ainsi les mauvais à rendre encore par leur hypocrisie un hommage aux vrais principes de la vie sociale.

" La province de Québec subit cependant une crise religieuse qui n'est pas encore accusée violemment, mais que les esprits perspicaces aperçoivent et ne se lassent pas de dénoncer. Un sourd esprit de défiance contre le clergé est répandu systématiquement ; il s'est formé un parti qui ne craint pas de faire appel à des juges séculiers, anglais et protestants, pour réprimer les immixtions, peut-être discutables, de certains curés dans les élections. On nie ouvertement aux évêques et aux pasteurs des âmes le droit d'éclairer la conscience des fidèles par des mandements ou des prédications, et l'on prétend soumettre ces actes à l'appréciation du juge civil. . . . On cherche à amoind-

(1) R. Préfontaine, M. P.

drir l'action du clergé dans l'éducation de la jeunesse, alors que c'est lui qui, depuis l'école de hameau jusqu'à la grande Université Laval, l'a créée avec ses deniers et soutenue de ses soins. On veut y faire prévaloir une bureaucratie, qui s'efforce d'imiter celle d'Europe avec une inexpérience naïve.

En un mot c'est la même situation que celle de la Belgique en 1842.

« Au Canada on trouve également les mêmes divergences d'appréciations entre les catholiques sur l'origine et la portée de ce travail, la même funeste alliance de *libéraux* que nous voulons croire catholiques sincères, avec des hommes dont la violente hostilité à l'Eglise est connue. Aussi nous ne saurions trop recommander à nos amis du Canada d'étudier l'histoire de la Belgique et l'évolution de son *parti libéral*; ils y verront, projeté comme dans un miroir, le péril qui s'avance sur eux. » Les sociétés secrètes et la société, vol. 3. p. 562.)

Lorsque cette première campagne sera terminée, on en commencera probablement une autre en faveur de l'Union législative fédérale, dont il a déjà été question lors des débats sur la Confédération. Ce régime politique entraînerait la suppression des gouvernements locaux de chaque province, et mettrait entre les mains du gouvernement fédéral les intérêts particuliers des provinces. Alors il n'y aurait plus qu'un gouvernement unique contrôlant tout: l'éducation, les institutions religieuses, civiles et municipales. On comprend facilement que ce changement serait désastreux pour la Province de Québec, un coup mortel porté à la nationalité canadienne-française. Quant aux autres provinces, elles ne peuvent avoir d'objections sérieuses à l'Union législative. Ce régime serait plus économique pour elles, et les intérêts de l'élément anglais seraient aussi bien garantis qu'ils le sont actuellement, puisqu'il est dans la proportion de trois contre un, et dans le gouvernement et dans le Parlement fédéral. Ces provinces n'ont pas de Conseil législatif et par conséquent, une haute barrière de moins sur le chemin de l'Union législative. La Province de Québec seule a son Conseil législatif. Elle en a été dotée originellement comme une garantie pour la minorité protestante, et voilà que par un singulier retour des choses humaines, il semble plutôt aujourd'hui destiné à protéger la majorité dans un avenir peut-être pas très éloigné. La minorité ne tient plus à ce rouage créé sur-

tout pour elle, et elle en réclame l'abolition avec une persévérance qui ne présage rien de bon, et qui, dans tous les cas, est de nature à faire réfléchir. Cette puissante barrière, une fois enlevée, il sera relativement facile, à un moment donné, les circonstances aidant, de faire voter l'Union législative par le Parlement de Québec, et de lui faire emboîter le pas derrière les autres Parlements locaux. Alors l'élément anglais protestant aura réalisé le programme qu'il poursuit depuis 1760. Il aura triomphé sur toute la ligne, conquis le Canada-Français, et la ruine définitive de la nationalité canadienne ne sera plus qu'une affaire de temps. Ces prévisions sont-elles purement imaginaires? Plaise à Dieu qu'elles le soient!

Quoi qu'il advienne, sur quoi repose le salut de la nationalité canadienne-française? Sur l'union, et surtout l'union avec l'Épiscopat, sur un attachement de plus en plus profond à sa religion, sa langue et ses coutumes. Sans cela, pas de salut, à moins d'un miracle. Cette union et cet attachement ont été son salut et sa force de 1760 à 1837, comme l'affaiblissement de cette union et de cet attachement, depuis 1837, a paralysé sa marche ascendante et lui fera manquer sa mission, s'il ne s'opère pas une réaction.

Qui vivra, verra?

D. GOSSELIN. *Ptre.*

L'influence religieuse dans les écoles

Je n'entends pas seulement par là que l'enseignement religieux y doit tenir sa place et que les pratiques de la religion y doivent être observées: *un peuple n'est pas élevé religieusement à de si petites et si mécaniques conditions*; il faut que l'éducation populaire soit donnée et reçue au sein d'une atmosphère religieuse, que les impressions et les habitudes religieuses y pénètrent de toutes parts. *La religion n'est pas une étude ou un exercice auquel on assigne son lieu et son heure*; c'est une foi, une loi qui doit se faire sentir constamment et partout, et qui n'exerce qu'à ce prix, sur l'âme et la vie, toute sa salutaire action. C'est dire que, dans les écoles primaires, l'influence religieuse doit être *habituellement* présente."

Ce langage d'un protestant, M. Guizot, est plus catholique que celui de bien des catholiques.

Coup-d'œil sur l'étranger.

Le 5 octobre dernier, le Souverain Pontife donnait audience au R. P. Louis Antoine de Porrentruy, à l'occasion du Congrès franciscain de Reims. Après avoir entendu le récit des fêtes du Congrès : " C'est fort bien, a dit le Pape, mais faut-il vous le dire, on a été lent, très lent à se mettre en marche, en France. Voilà plus de treize ans que Nous avons publié Notre Encyclique *Auspicato*, et jusqu'à ce jour, elle n'a pas produit les fruits que Nous en attendions pour le réveil de l'esprit chrétien. Immédiatement après la publication de l'Encyclique, il y a eu, Nous le savons, un mouvement qui semblait promettre beaucoup et qui a peu donné en réalité, car, bien vite, on a oublié Nos enseignements et l'importance que Nous attachons à la propagation du Tiers-Ordre. " Le 30 novembre, N. S. P. le Pape a tenu le consistoire secret annoncé pour la création de deux cardinaux et la préconisation d'évêques aux sièges vacants.

Les nouveaux cardinaux sont le R. P. Raphaël Pierotti, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, maître du Sacré Palais, né le 1er janvier 1836; et Joseph-Antoine Preseo, chanoine de l'Eglise métropolitaine de Naples, né le 6 septembre 1833.

Le S. Père a prononcé une allocution à ce consistoire.

Jeudi 3 décembre, le Souverain Pontife a tenu le consistoire public pour l'imposition du chapeau aux nouveaux cardinaux et à ceux créés le 22 juin dernier. Dans ce même consistoire, le Saint Père a aussi préconisé des évêques aux sièges vacants des divers pays.

L'Institut catholique de Paris a un nouveau recteur en remplacement de Mgr d'Hulst. C'est Mgr Péchenard, vicaire général de Reims, qui a été élu à l'unanimité.

Pensée

" La Providence gouverne du moins en partie les hommes par les hommes; il y a toujours des hommes providentiels, seulement ils viennent pour le châtimement ou pour la miséricorde. "

Moyen de ne pas être induit en erreur

Mettre les doctrines énoncées dans les journaux en regard de ce qu'ont dit et Notre-Seigneur et ses apôtres.

Un argument ad hominem

Un journal anticlérical de France prétend que l'homme n'est pas libre de faire ce qu'il veut.

Mais alors, lui répond un journal religieux, pourquoi réclamer la condamnation des curés qui font des processions et des évêques qui les approuvent ?

Sainte Julie de Somerset

Le canton Somerset comprend trois paroisses : Saint-Calixte, Sainte-Julie et Notre-Dame de Lourdes.

C'est vers 1840 que le premier colon, M. Laurent Poliquin, vint se fixer au neuvième rang du canton Somerset, au milieu de la forêt. Il abattit lui-même le premier arbre sur la terre pour une cabane. Cette terre est aujourd'hui la propriété de M. Honoré Gingras. M. Poliquin est mort le 10 novembre 1864, à Sainte-Julie, à l'âge de 78 ans.

Ce courageux colon trouva des imitateurs. Plusieurs jeunes gens des paroisses des environs de Québec, sur la rive sud du Saint-Laurent, entendant parler de la grande fertilité des terrains des Bois-Francs, vinrent successivement se fixer dans les diverses localités où l'on voit aujourd'hui de belles et florissantes paroisses. La Rivière-Noire — c'est ainsi qu'on désignait alors Sainte-Julie — eut son contingent. Bientôt M. Poliquin eut des compagnons. Tous s'encourageaient mutuellement, et non sans raison, car la grande difficulté n'était pas le dur et pénible travail du défrichement, mais bien le manque de chemins. Il fallait transporter sur son dos tous les fardeaux, les mollières ne permettant pas de se servir de bêtes de somme.

Beaux exemples de courage que ne savent pas suffisamment admirer, et surtout imiter les jeunes gens d'aujourd'hui. Au lieu de se fixer au sol de leur pays natal, bon nombre préférèrent malheureusement s'exiler pour gagner quelques piastres qu'ils gaspillent pour satisfaire les exigences d'un luxe effréné, sans souci de leur avenir, et tout cela au détriment de leur santé, de leur foi et de leur pays.

Les premiers colons de la Rivière-Noire s'adressaient au missionnaires de Saint-Calixte pour les besoins religieux.

C'est M. Edouard Dufour qui célébra la première messe à la

Rivière-Noire, vers 1846, dans la maison de M. François Rousseau, aujourd'hui propriété de M. François Gosselin, sur le huitième lot du huitième rang, près de l'église. C'est là que le missionnaire continua de donner la mission jusqu'à ce que la chapelle — le presbytère actuel — fut bâtie et prête à recevoir les colons. C'est aussi M. Dufour qui fixa la place de l'église et fit l'acquisition de la terre de la fabrique. Dans l'automne de 1850, ce zélé missionnaire laissa Saint-Calixte pour Saint-Lazare.

M. Dufour eut pour successeur M. Charles Trudelle, qui fit construire l'église actuelle.

La première visite épiscopale à Sainte-Julie eut lieu en 1852. Le 26 juillet, Mgr Turgeon y administra le sacrement de confirmation à 206 personnes.

Sous les soins intelligents de M. Trudelle, Sainte-Julie grandit rapidement, et bientôt elle put recevoir son premier curé, M. F. C. O. Béland, qui arriva en octobre 1854. Pour un jeune prêtre qui n'avait connu que nos anciennes paroisses, Sainte-Julie, malgré ses progrès réels, n'avait encore rien de bien attrayant. Le presbytère servait de chapelle et ne pouvait donner logement au curé qui fut accueilli de grand cœur par M. Ignace Roberge. L'église n'était pas prête pour le culte, elle ne fut bénite que le 4 décembre 1854.

C'est un édifice en bois de 110 pieds de longueur sur 45 de largeur. Elle fut mise sous le patronage de Sainte-Julie, en l'honneur de madame Charles King, bienfaitrice de la mission.

M. Béland était bien l'homme de la circonstance. Plein de courage, d'une santé robuste, d'une charité et d'un zèle apostoliques, il ne se laissait jamais abattre par les difficultés. Son temps se partageait entre les travaux du ministère et les travaux des champs. Il était prêtre et défricheur. C'est lui qui a commencé le défrichement de la terre de la fabrique. Au besoin il se mêlait aux ouvriers et travaillait comme eux. M. Béland a fait terminer l'intérieur de l'église. Il a été sept ans curé de Sainte-Julie.

M. J. S. Martel lui succéda en décembre 1861. Plein de talents, énergique et d'une activité dévorante, M. Martel continua ce qu'avait commencé son prédécesseur. Il racheva l'église. C'est sous sa direction que les nouveaux bans ont été faits et le chœur terminé. La sacristie actuelle est son œuvre, et, de l'aveu

de tout le monde, c'est une belle sacristie. Il a pourvu l'église de vases sacrés, d'ornements et de lingerie. Il avait à cœur que tout fut à l'ordre. Aussi pendant son séjour à Sainte-Julie comme curé il a fait un bien incalculable.

Homme de goût, il a su entourer la demeure presbytérale de beaux jardins. Tous les arbres fruitiers et d'ornement qu'on y voit aujourd'hui ont été plantés de sa main. Il n'a pas non plus négligé la culture de la terre.

M. Martel a desservi la mission de Sainte-Anastasia de Nelson et de Saint-Pierre-Baptiste.

Il est décédé dans sa cure des Grondines le 1er juin 1894. Il n'a jamais revu Sainte-Julie. C'était presque un principe chez lui de ne jamais retourner dans une paroisse où il avait été curé.

(A suivre)

En garde

"Il y en a qui vous diront que la question des écoles du Manitoba est réglée. N'en croyez rien; elle est de plus en plus déréglée." (1)

Ça c'est une autre affaire

"Après dîner, Dupiton père et Mme Dupiton se font les yeux ronds. Lui, fume sa pipe, un *Jacob* foncièrement culotté. Elle, savoure le feuilleton du *petit Parisien*, se demandant avec des crispations nerveuses, si le comte ne va pas faire justice du traître et délivrer sa fiancée.

Madame a terminé. Très humblement, monsieur s'empare du journal, et commence... par les annonces.

Soudain, il pose sa pipe, saisit ses lunettes, tient un doigt sur une réclame encadrée, pour ne pas la perdre et lit :

"*Mme Léonora Gripsouph, la plus célèbre somnambule — cartomancienne, devine l'avenir par les cartes et donne consultations médicales. — Reçoit en son domicile, rue des Homards, 23, de 3 à 5 heures. — Prix très modérés.*

— Voilà mon affaire, ça y est; ces bourdonnements dans la tête, voilà longtemps que ça m'inquiète. Ces gens-là, ça connaît tout par les esprits.

Une! Deux! Enthousiasmé de sa découverte, Dupiton s'élan-

(1) *Le Courant*

ce, comme jadis Archimède, — mais plus habillé, — saisit sa canne et son chapeau.

Le voilà dans la rue, filant comme un banquier qui vient de manger la grenouille. En route, il se jette dans les jambes d'un ami.

— Où cours-tu comme ça ?

— Rue des Homards.

— Quoi faire ?

— Consulter la somnambule.

— Hein ? il me semblait que tu ne croyais pas à tous ces machins-là...

— Pas à la messe, ni aux *oremus* des curés, mais ça, c'est une autre affaire.

EN CONSULTATION :

LA SOMNAMBULE. — Quand vous ne dormez pas, vous êtes complètement éveillé, n'est-ce pas ?

DUPITON (*très ému*). — Oai... madame...

LA SOMNAMBULE. — Symptômes d'apoplexie ! Et lorsque vous avez mangé pendant deux heures, vous n'avez plus faim ?

DUPITON. — Non, madame !

LA SOMNAMBULE. — Apoplexie ! Et je parie, je suis même sûre que si vous marchiez pendant 6 heures, vous éprouveriez une certaine lassitude aux jambes...

DUPITON (*médusé*). — Probablement...

LA SOMNAMBULE. — Apoplexie, toujours ! Et quand vous regardez le soleil, pendant cinq minutes seulement, vos yeux n'y peuvent plus tenir : ça se devine à la forme de votre nez !

DUPITON. — Mais... oui certainement (*à part*). C'est qu'elle devine absolument juste.

LA SOMNAMBULE. — Et bien, voilà, monsieur, ce ne sera rien. (*Elle lui tend un papier*). Vous suivrez à la lettre les prescriptions contenues dans ce billet.

C'est l'esprit qui vient de l'écrire.

DUPITON. — Combien est-ce madame ?

LA SOMNAMBULE. — Vingt francs, monsieur.

Dupiton, père, s'éloigne précipitamment, très impatient de lire le contenu de ce fameux billet, que les esprits viennent d'écrire tout exprès pour lui.

Dans sa chambre, sous la lampe, tremblant, il décachète l'enveloppe rouge, et lit :

— *Si vous n'avez pas sommeil, restez éveillé. — Si les repas vous fatiguent, ne mangez plus. — Restez assis, puisque la marche vous indispose. — Si la lumière du soleil vous fait mal aux yeux, tenez-les fermés.*

— C'est ça un remède ? Tas de voleurs ! Et ça ne coûte pas cher, non plus ! Mes pauvres vingt francs ! !

MORALE

Plus un homme est *incroyant*, plus il est *crédule*. On compte les Dupiton par milliers !

Mots d'enfants

Maman n'est pas contente : on ne retrouve plus dans la chambre à coucher deux sacs de marrons glacés qui étaient sur la cheminée.

— Où sont-ils ? demande-t-elle à bébé de sa plus grosse voix.

Celui-ci se tapant le ventre avec une satisfaction visible que n'altère aucune trace de remords :

— Ils sont là, m'man !

— Si tu es bien sage, je te donnerai des bonbons tout à l'heure, quand je m'en irai, disait une dame en visite chez la maman du petit Georges.

— Eh bien, répondit aussitôt le jeune gourmand, donne-les moi tout de suite, et va-t-en !

Vinaigre à bon marché

Prenez 25 gallons d'eau, 4 gallons de mélasse et 1 gallon de levure (yeast). Laissez fermenter et vous aurez un très bon vinaigre. (1)

L'ÉGLISE DU CANADA

QUATRIÈME PÉRIODE

Suite

Beaucoup de farouches iroquois, une fois convertis, devenaient des modèles de patience, de douceur et de piété ; mais le nom resté le plus célèbre dans les fastes de l'Église du Canada, est celui d'une humble vierge, Catherine Tegahkouita. Née en 1656, dans le canton d'Agriar, d'un iroquois idolâtre et d'une

(1) De l'Économie domestique par De Montigny.

algonquienne chrétienne, elle perdit ses parents dès ses premières années, et fut élevée par un oncle qui était l'un des principaux de son village. Lorsque le missionnaire visita le canton, Tegahkouita fut une des premières à se faire instruire des vérités du christianisme ; et, après les épreuves ordinaires, elle eut le bonheur de recevoir le baptême, le jour de Pâques de l'année 1676. Persécutée dans son village, à cause de l'innocence de ses mœurs et de son attachement aux pratiques de la religion chrétienne, elle se réfugia auprès de sa sœur adoptive, d'abord à la Prairie de la Madeleine, puis au Sault Saint-Louis. Pendant le peu d'années qu'elle vécut après sa conversion, sa conduite fut si édifiante, que lors de sa mort, qui arriva au printemps de 1678, elle fut considérée comme une sainte, non seulement par les habitants du village iroquois, mais encore par tous les français de la colonie.

A la date du 6 novembre 1684, Mgr de Laval publia une ordonnance dans laquelle, après avoir parlé de l'origine des chapitres, exposé l'état de son diocèse et rappelé que le roi de France avait accordé les abbayes de Maubec et de l'Estrée pour le soutien de l'évêché et d'un chapitre, il annonçait l'établissement dans la cathédrale de Québec, d'un chapitre composé de douze chanoines et quatre chapelains.

Les principaux titulaires du nouveau chapitre, furent les abbés de Bernières, doyen du chapitre : Ango, archidiacre : Glandelet, théologal : Dudouyt, grand chantre : et Gaultier de Bruslon, pénitencier. Parmi les chanoines on comptait cinq prêtres nés dans le pays.

La cérémonie de l'installation du chapitre de Québec eut lieu avec toute la pompe que pouvait alors déployer la capitale, en présence du gouverneur, de l'intendant, des conseillers, des officiers, de la garnison, et de presque toute la population de la ville. Elle se termina par un *Tu Deum* solennel chanté au bruit de l'artillerie, au son des cloches et de la musique.

Mgr de Laval obtint du gouverneur de la Barre, un emplacement au centre de la Basse-Ville, sur lequel il avait l'intention de construire une chapelle succursale pour la population des alentours. Cette concession ne fut cependant ratifiée qu'en 1785, en faveur de l'abbé de Saint-Valier, pour l'érection d'une église que, devenu évêque, il fit élever sous le nom de Notre-Dame de la Victoire.

Mgr de Laval se décida à repasser en France, dans l'automne de 1684, pour demander un successeur et donner sa démission. Agé de plus de soixante ans, usé par les fatigues qu'il endurait depuis vingt-cinq ans dans la visite de son immense diocèse, il sentait qu'il avait besoin de repos. Il trouvait prématuré l'établissement de cures fixes qu'on voulait lui imposer, et il était évidemment fatigué de lutter contre les exigences et les dispositions quelquefois peu bienveillantes de l'autorité civile. Son humilité le portait facilement à croire, en présence de ces circonstances qu'un autre serait plus propre que lui à conduire l'Eglise du Canada, et c'est ce qui le décida à passer en France pour obtenir un successeur. Mgr de Laval réussit, avec beaucoup de peine, à faire accepter sa démission, mais une fois ce point réglé, on lui laissa volontiers le choix de son successeur.

(A suivre)

Nécrologie

Le Révérend M. Roger Boily, décédé le 10 du courant à St-Joachim de la Broquerie, Manitoba, était membre de la caisse ecclésiastique St-Joseph et de la société d'une messe, section diocésaine.

Archevêché de Québec, 20 décembre, 1896.

B.-PH. GARNEAU. *Ptre Secrétaire.*

(×) — (†) — (†) — (†) — (†) — (†) — (†) — (×)

SAINTE ENCRATIDA, VIERGE ET MARTYRE

XVI

VICTIME ET BOURREAU

(Suite)

Le préfet comprenait de mieux en mieux qu'il avait à faire à une âme inébranlable. La simplicité des paroles d'Encratida, son calme était une garantie de sa constance. Profondément irrité et ne voulant pas être vaincu en présence du peuple qui l'écoutait silencieux, il résolut de recourir à d'autres moyens. Il dit alors avec menace à sa victime :

“ Prenez garde, je puis vous livrer à tous les outrages. ”

La chrétienne ne parut point effrayée ; pleine de foi, elle affirma sa croyance en disant :

“ Jésus-Christ est jaloux de l'honneur de ses épouses. Il ne

les laisse pas profaner. Il se fait le gardien et le défenseur de ses vierges. Vous pouvez répandre mon sang, mais vous ne souillerez pas mon corps.

— Ah ! s'écria Dacien ivre de colère, vous persistez à ne pas vouloir sacrifier aux dieux ? ”

Enkratida refusa majestueusement et sa voix se fit entendre au loin quand elle dit :

“ Je n'offrirai jamais d'encens à vos idoles. J'adore Jésus-Christ, Fils de Dieu, Créateur de toutes choses. Je repousse et méprise vos divinités qui sont sur la terre des statues de bois et en enfer des démons condamnés aux tourments. ”

A ces paroles la populace éclate furieuse et de toutes parts s'éleva le cri :

“ Au feu, au feu, la Lusitanienne. ”

Le préfet imposa le silence et désignant de la main la foule tumultueuse, il dit à la victime :

“ Entendez-vous la voix du peuple qui vous condamne ? ”

Enkratida répondit avec compassion :

“ Je plains ces pauvres ignorants que vos sophismes ont égarés. Puisse le sang du juste ne pas retomber sur leur tête. ”

Comme on s'impatientait de plus en plus et que de toutes parts s'élevaient des voix disant :

“ Au supplice, elle est l'ennemie des empereurs ! ”

“ Gardes, commanda Dacien, emmenez-la, le choix des tourments qu'elle doit subir m'appartient. ”

De grands applaudissements accueillirent sa cruauté.

Se retournant vers Lupercius et toute sa troupe, Enkratida les salua, les yeux brillants d'allégresse.

“ Adieu, dit-elle, oui, soyons à Dieu, tout à Dieu, et alors au ciel la réunion éternelle. ”

Ces quelques mots rappelèrent à Dacien qu'Enkratida n'était pas seule.

Il s'adressa à Lupercius :

“ Misérable, dit le persécuteur, refusez-vous comme elle de sacrifier aux dieux ? ”

L'oncle d'Enkratida répondit pour tous :

“ Nous n'avons qu'un Dieu, c'est celui du Calvaire, à Lui seul nos prières et nos sacrifices. ”

“ Qu'on les enchaîne plus étroitement, qu'on les emmène aussi, vociféra Dacien, dont la fureur croissait. ”

Cette sentence souleva de nouveaux cris et de bruyants applaudissements.

La foule allait s'écouler quand un des satellites s'avancant vers le préfet lui adressa ces paroles :

— Seigneur, il y a là cinq esclaves africaines, de la suite de cette femme. Elles n'ont pas encore comparu, que faut-il en faire ?

— Amenez-les ” répondit Dacien, et il fut immédiatement obéi.

S'adressant alors aux pauvres noires, il leur posa cette question :

— Etes-vous chrétiennes ?

— Assurément, répondirent-elles.

— Quoiqu'il en soit, répliqua le préfet, adorez nos dieux. ”

Au nom de toutes, une seule prit la parole et confessa la foi en disant :

— Nous ne pouvons vous obéir, nous n'adorons qu'un seul Dieu. ”

Dacien continua :

— Vous êtes esclaves, et je vous y oblige.

— Nous sommes avant tout les esclaves de Jésus-Christ, répondirent les Africaines.

— Infortunées, poursuivit Dacien, périssez donc. Satellites emmenez-les, qu'elles assistent au supplice de leur maîtresse, puis qu'elles soient jetées dans le fleuve. ”

Heureuses de s'entendre condamner au martyre, les esclaves s'embrassèrent tandis que la foule renouvelait ses applaudissements.

(A suivre)

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à St-Joseph de Lévis, le 3 ; au Bon-Pasteur, le 5 ; à St-Augustin, le 7 ; au couvent de St-Romuald, le 9.

